



WARRANTY AND AFTER-SALES POLICY

Preamble:

The conditions below describe the prerequisites and scope of our warranty.

This document supplements ISABERG RAPID AB's **Terms & Conditions clause no 15: Warranty – After Sales Services**.

These Conditions are drawn up in French and English. The English version shall prevail in case any discrepancy between the versions or any interpretation difficulties should arise

The Company reserves the right to modify these warranty and after sales conditions at any time.

1. **WARRANTY**

1.1 **Definition**

The warranty is the formal declaration given to our customers, stating that the products meet the specified levels of durability, performance and safety.

ISABERG RAPID AB Company, Box 115, 33503 Hestra (Sweden), hereinafter referred to as "**RAPID**" or "**we**", therefore offers a warranty for RAPID branded products (hereinafter collectively referred to as the "**Products**" or individually the "**Product**") in accordance with the following conditions.

The warranty does not affect your statutory rights or the obligations of your retailer and your contract with them.

This warranty applies to Products that are purchased within the European Union (including the United Kingdom, Norway and Switzerland) and used within this area. Swedish law shall apply to this warranty to the exclusion of the United Nations Convention on Agreements concerning the International Sale of Goods (CISG). This choice of law shall not deprive you of the protection afforded to you by the provisions from which the law of the country in which you have your habitual residence may not derogate by agreement (favourability principle).

1.2 **Warranty period**

The Products warranty period (excluding chargers and batteries) is based on the use to which a Product is put, regardless of the Product range.

For non-professional use, the warranty period (2, 3 or 5 years / country exceptions) is stated on the packaging of each Product and / or in the general catalog or RAPID website.

A warranty period of 2 years applies to the Products which are used for commercial, professional or similar purposes, except for the Products of the professional Vine range (models BHX30 and BHX50 and their batteries and chargers) - please refer to the specific Warranty paragraph included in their user manuals for those.

Chargers and batteries have a warranty period limited to 1 year, except for the above-mentioned Vine Professional Products.

Warranty is provided in accordance with the following provisions for any defects on the Product if it can be verified that the defects were caused by a material or manufacturing fault within the warranty period.

The warranty period begins from the time the Product is purchased from new. The starting date is the date on the original sales receipt of the end-user.

1.3 **Warranty exclusions**

The warranty does not cover:

- Accessories;
- Demonstration models;
- Parts that are subject to wear caused by use or other natural wear and defects on the Product caused by use or other natural wear;
- Defects on the Product caused by non-compliance with the operating instructions, improper use, the chemical or electrochemical effects of water and generally by exceptional environmental conditions, inappropriate operating conditions, or the Product having come into contact with unsuitable materials or being shocked, dropped, as well as overload or insufficient servicing or maintenance;
- Damage caused by poor quality of the electrical or pneumatic power supply to the Product such as: faulty electrical voltage, too high or insufficient air pressure, moisture-laden air, etc.
- Defects on the Product caused by the use of accessories and supplementary or replacement parts that are not RAPID original parts;
- Products that have been modified or added to, and Products that have been fully or partially dismantled; as well as
- Slight deviations from the specified quality that do not affect the value and functionality of the Product.

Some of the Products sold by RAPID need to be serviced on a regular basis (refer to operating instructions). Such maintenance is not covered by the warranty. Rapid offers a periodic plan that covers the replacement of major wear parts (refer to paragraph 3). Otherwise, this maintenance must be carried out by the wholesaler or the authorized dealer.

In addition, the warranty does not cover wear parts whose regular renewal is necessary, which do not benefit from any warranty:

- for pneumatic staplers and nailers: seals, hammers and dampers;
- for electric staplers and nailers with cord or battery: strikers and power cables;
- for electrical devices R100E, R101E, R105E and R106E: stapling heads and power cables;

GARANTIE ET SERVICE APRES-VENTE

Préambule :

Les conditions ci-dessous décrivent les prérequis et l'étendue de notre garantie.

Ce document complète la **clause n° 15 des Conditions Générales de Vente d'ISABERG RAPID AB (Garantie/SAV)**.

Les présentes Conditions sont établies en français et en anglais. La version anglaise prévaudra en cas de divergence entre les versions ou de difficultés d'interprétation

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions de garantie et SAV.

1. **GARANTIE**

1.1 **Définition**

La garantie est la déclaration formelle donnée à nos clients, indiquant que les produits répondent aux niveaux spécifiés de durabilité, de performance et de sécurité.

La société **ISABERG RAPID AB**, Box 115, 33503 Hestra (Suède), ci-après dénommée « **RAPID** » ou « **nous** », offre donc une garantie pour les produits de la marque RAPID (ci-après dénommés collectivement les « **Produits** » ou individuellement le « **Produit** ») conformément aux conditions suivantes.

La garantie n'affecte pas vos droits statutaires ou les obligations de votre revendeur et votre contrat avec lui.

Cette garantie s'applique aux produits achetés dans l'Union européenne (y compris le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse) et utilisés dans cette zone. La loi suédoise s'appliquera à cette garantie à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les accords concernant la vente internationale de marchandises (CISG). Ce choix de loi ne vous privera pas de la protection que vous offrent les dispositions auxquelles la loi du pays dans lequel vous avez votre résidence habituelle ne peut déroger par convention (principe de favorabilité).

1.2 **Période de garantie**

La période de garantie des Produits (hors chargeurs et batteries) est fonction de l'usage qui est fait d'un Produit, quelle que soit la gamme de Produits.

Pour un usage non professionnel, la durée de garantie du Produit (2, 3 ou 5 ans / exceptions) est indiquée sur l'emballage de chaque Produit et/ou dans le catalogue général ou le site internet RAPID.

La période de garantie est limitée à 2 ans pour les Produits utilisés à des fins commerciales, professionnelles ou similaires, à l'exception des Produits de la gamme professionnelle Vigne (modèles BHX30 et BHX50 et leurs batteries et chargeurs) - pour ces derniers, se référer au paragraphe Garantie spécifique inclus dans leurs notices d'utilisation.

Les chargeurs et batteries ont une période de garantie limitée à 1 an, à l'exception des Produits de la gamme professionnelle Vigne cités ci-dessus.

La garantie est fournie conformément aux dispositions des présentes pour tout défaut du produit s'il peut être vérifié que les défauts ont été causés par une mauvaise qualité de matériau ou de fabrication pendant la période de garantie.

La période de garantie commence à la date d'achat du Produit neuf. La date de début est la date figurant sur le reçu de vente original de l'utilisateur final.

1.3 **Exclusions de garantie**

Sont exclus de la garantie :

- Les accessoires ;
- Les modèles de démonstration ;
- Les pièces faisant l'objet d'une usure résultant d'un usage normal ou d'une usure naturelle, ainsi que les défauts du Produit dus à une usure résultant d'un usage normal ou à d'une usure naturelle ;
- Les défauts ou dysfonctionnement du Produit résultant d'un non-respect des consignes d'utilisation, d'une utilisation non conforme, de conditions environnementales anormales, de conditions d'utilisation inappropriées, d'un choc ou d'une chute, d'une surcharge ou d'un manque d'entretien ou de maintenance ;
- Les dommages causés par une mauvaise qualité de l'alimentation électrique ou pneumatique du Produit tels que : tension électrique défectueuse, pression d'air trop élevée ou insuffisante, air chargé d'humidité, etc.
- Les défauts ou dysfonctionnements du Produit résultant de l'utilisation d'accessoires, de pièces rajoutées ou détachées qui ne sont pas d'origine RAPID ;
- Les Produits sur lesquels des modifications ou des rajouts ont été effectués ainsi que les Produits qui ont été complètement ou partiellement démontés ;
- Les altérations mineures de l'aspect extérieur qui n'ont aucune incidence sur la valeur et l'aptitude au fonctionnement du Produit.

Certains des Produits vendus par RAPID nécessitent un entretien régulier (voir mode d'emploi). Un tel entretien n'est pas couvert par la garantie. Rapid propose un plan périodique qui couvre le remplacement des principales pièces d'usure (voir paragraphe 3). Sinon, cet entretien doit être effectué par le grossiste ou le revendeur agréé.

De plus, la garantie ne couvre pas les pièces d'usure dont le renouvellement régulier est nécessaire et qui ne bénéficient d'aucune garantie :

- pour les agrafeuses et cloueuses pneumatiques : joints, percuteurs et amortisseurs ;



• for glue guns: thermostat kit, rear socket and nozzle.

• for professional Vine range models BHX30, BHX50: cutting, feeding, guiding and seals kits.

Likewise, no warranty liability will be accepted if the defects stem from transport damage for which we are not responsible, or for returned Products showing no malfunction after they have been checked by RAPID Quality Department.

Other claims against the warranty in respect of compensation for consequential or associated loss are excluded, except where such liability is legally mandatory.

The assignment of rights covered by this warranty is excluded. This warranty does not apply to any used Products purchased.

1.4 General Conditions

RAPID provides warranty cover for a Product subject to the following conditions:

• It is mandatory that any claim is first submitted to RAPID Customer Service for review and approval of warranty coverage.

• Unless stated differently by RAPID, the Products must systematically be returned to RAPID (refer to paragraph 2).

• The warranty claim must be asserted within the warranty period. This requires the submission or sending of the complete Product in question with a copy of the sales receipt, which must indicate the purchase date and the Product designation.

• Defects recognized by RAPID as being covered by the warranty shall be corrected either by means of repair of the faulty Product or of the defective parts free of charge, or by replacement with a reconditioned Product in perfect working order (this may possibly be a later model), or by refund by issuing a credit note.

• Retained Product or parts which a replacement has been provided shall become RAPID property.

• The warranty period for spare parts fitted ends with the expiry of the warranty on the Product as a whole.

• The provision of services under warranty neither extends the term of the warranty nor sets in motion a new warranty period.

Claims other than the right to correction of defects in the Product named in these warranty conditions are not covered by our warranty. In particular, you shall not be entitled to receive a replacement Product for the duration of the repair.

Warranty coverage only becomes effective after review and acceptance of the return request, receipt and examination of the concerned Products by RAPID authorized employees.

Products for which the warranty is refused after examination will be made available to you for removal to be carried out within a maximum period of 15 days following notification of the refusal. After this period, the Products concerned will be destroyed without prior notice, and without you being able to issue a posterior dispute.

2. RETURNS

If the Product was not purchased directly from RAPID, please contact your reseller, who is the only one authorized to contact RAPID for services and/or warranty requests.

As mentioned above, unless stated differently by RAPID Customer Service, the Products claimed for warranty must systematically be returned to RAPID warehouse even if they are not repairable. No return of Products (within or out of the warranty period) can be made without prior written consent of RAPID. Please contact us using the contact details below and we will check the eligibility of your request with you.

Contact us for support: **RAPID Customer Service**
serviceclient.rapid@acco.com
+33 (0)3.29.23.43.85

We will send you a return form, for you to fill it in before you send it back to us with mandatory elements and information. After examination, if the return request is accepted, the RAPID Customer Service will confirm the take-back agreement by returning this completed form with the corresponding return number (ZERE/RMA), as well as labels that are mandatory to stick on the parcels or pallets to be returned.

A written authorization of acceptance of return of goods by the RAPID Customer Service is imperative before returning the Products: any return which does not present the mandatory return label will be refused by RAPID Logistics teams and would be returned to the sender.

For Products covered by warranty, the shipping and re-shipping costs are at RAPID expense.

For Products out of warranty or sent back for maintenance, you shall bear the costs of transport whereas the re-shipping costs are at RAPID expense.

In any case, RAPID assumes no responsibility for transport risks associated with returning the Products.

2.1 Return content

Your return parcel must include the following:

• the Product to be repaired/replaced/refunded, as well as all accessories initially supplied;

• copy of the purchase invoice from the end user mentioning the date of acquisition and the name of the reseller (for any warranty claim);

• return agreement (return form) duly validated by RAPID, dated and signed.

Don't forget to stick the return label provided by RAPID Customer Service on your return parcel.

2.2 Return processing

Upon receipt of the returned parcel/pallet, the RAPID After-Sales Service makes a detailed list of the content of this received package, and of its physical condition.

• pour les agrafeuses et cloueuses électriques à cordon ou à batterie : perceurs et câbles d'alimentation ;

• pour les appareils électriques R100E, R101E, R105E et R106E : têtes d'agrafage et câbles d'alimentation ;

• pour les pistolets à colle : bloc thermostat, douille arrière et buse ;

• pour les produits Vigne professionnels : dispositifs de coupe, d'alimentation, de guidage et joints.

De même, aucune prise en garantie ne sera acceptée si les défauts proviennent de dommages de transport dont nous ne sommes pas responsables, ou de Produits retournés ne présentant aucun dysfonctionnement après avoir été vérifiés par le Service Qualité de RAPID.

D'autres réclamations contre la garantie en ce qui concerne l'indemnisation de dommages indirects ou associés sont exclues, sauf si une telle responsabilité est légalement obligatoire.

Toute cession des droits issus de cette garantie est exclue. Cette garantie ne s'applique pas aux outils et produits achetés d'occasion.

1.4 Conditions générales

RAPID offre une garantie pour un Produit selon les conditions suivantes :

• Il est obligatoire que toute réclamation soit d'abord soumise au service client RAPID pour examen et approbation de la prise en charge sous garantie.

• Sauf indication contraire du Service Client RAPID, les Produits doivent être systématiquement retournés à RAPID (voir paragraphe 2).

• Le recours en garantie doit être effectué avant la fin de la période de garantie. À cet effet, le Produit concerné doit être remis au revendeur et renvoyé complet à RAPID accompagné d'une copie de l'original de la preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) qui doit indiquer la date d'achat et la désignation du Produit.

• Les défauts reconnus par RAPID comme étant couverts par la garantie seront corrigés soit par la réparation gratuite du Produit défectueux ou des pièces défectueuses, soit par le remplacement par un Produit reconditionné en parfait état de fonctionnement (le cas échéant, par un modèle plus récent), soit par remboursement par émission d'un avoir, selon notre choix.

• Le Produit ou les pièces pour lesquels un remplacement a été fourni deviendront la propriété de RAPID.

• La période de garantie des pièces détachées montées prend fin avec l'expiration de la garantie du Produit concerné.

• La prestation de SAV opérée sous garantie ne prolonge pas la durée de la garantie ni n'ouvre une nouvelle période de garantie.

Les réclamations autres que le droit à la correction des défauts du Produit nommés dans les présentes ne sont pas couvertes par notre garantie. En particulier, vous n'aurez pas le droit de recevoir un Produit de remplacement pendant la durée de la réparation.

La prise en charge sous garantie ne devient effective qu'après examen et acceptation de la demande de retour, réception et examen des Produits concernés par les employés autorisés de RAPID.

Les Produits dont la garantie est refusée après examen seront mis à votre disposition pour enlèvement à effectuer dans un délai maximum de 15 jours suivant la notification du refus. Passé ce délai, les Produits concernés seront détruits sans mise en demeure préalable, et sans que vous puissiez émettre une contestation postérieure.

2. RETOURS

Si vous n'avez pas acheté le Produit directement auprès de RAPID, veuillez contacter votre revendeur qui est le seul autorisé à contacter RAPID pour les demandes de SAV et/ou de garantie.

Comme mentionné ci-dessus, sauf indication contraire du Service Client de RAPID, les Produits faisant l'objet d'une demande de prise en charge sous garantie doivent systématiquement être retournés à l'entrepôt de RAPID, même s'ils ne sont pas réparables.

Aucun retour de Produits (pendant ou hors de la période de garantie) ne pourra être effectué sans le consentement écrit préalable de RAPID. Veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées ci-dessous et nous vérifierons avec vous l'éligibilité de votre demande.

Contact : **Service Client RAPID**
Email : serviceclient.rapid@acco.com
Tel : 03.29.23.43.85

Nous vous enverrons un formulaire de retour, que vous devrez remplir avant de nous le renvoyer avec les éléments et informations obligatoires. Après examen, si la demande de retour est acceptée, le Service Client RAPID confirmera l'accord de reprise en renvoyant ce formulaire complété avec le numéro de retour correspondant (ZERE/RMA), ainsi que les étiquettes à coller obligatoirement sur les colis ou palettes à retourner.

Une autorisation écrite d'acceptation de retour de marchandise par le Service Client de RAPID est impérative avant le retour des Produits : tout retour ne présentant pas l'étiquette de retour obligatoire sera refusé par les équipes logistiques RAPID et serait renvoyé à l'expéditeur.

Pour les Produits couverts par la garantie, les frais d'expédition et de réexpédition sont à la charge de RAPID.

Pour les Produits hors garantie ou renvoyés pour entretien, vous supporterez les frais de transport tandis que les frais de réexpédition sont à la charge de RAPID.

En tout état de cause, RAPID n'assume aucune responsabilité pour les risques de transport liés au retour des Produits.

2.1 Contenu du retour

Votre colis de retour doit comprendre les éléments suivants :

• le Produit à réparer/remplacer/rembourser, ainsi que tous les accessoires initialement fournis ;



This list can be communicated to you on simple request and is authentic in the event of a dispute.

For warranty claims, after checking compliance with the warranty conditions as defined above, RAPID will repair or replace the faulty Product or the defective parts, or issue a credit note (refer to paragraph 1.4). Products for which the warranty is refused after examination will be made available to you for removal to be carried out within a maximum period of 15 days following notification of the refusal. After this period, the Products concerned will be destroyed without prior notice, and without you being able to issue a posterior dispute.

3. MAINTENANCE AND REPAIR SERVICE (OUT OF WARRANTY PERIOD)

3.1 Maintenance

RAPID offers a periodic plan that covers the replacement of major wear parts for some Products (refer to Appendix 1). This is a preventive action which is also an opportunity to thoroughly clean the Product, reduce its clogging and therefore prevent a drop in performance, or even the risk of future breakage.

Concerned parts are:

- for pneumatic staplers and nailers: seals, hammers and dampers;
- for electric staplers and nailers with cord or battery: hammers and power cables;
- for electrical devices R100E, R101E, R105E and R106E: stapling heads and power cables;
- for glue guns: thermostat kit, rear socket and nozzle.
- for professional Vine range models BHX30, BHX50: cutting, feeding, guiding and seals kits.

Where additional parts are required in order to carry out the maintenance, RAPID will give you a quote for these parts (refer to paragraph 3.2).

3.2 Repair service (out of warranty period)

You shall bear the repair costs in the following cases:

- the Product is no longer under warranty;
- the replacement of wearing parts (refer to paragraph 1.3);
- failure to comply with the warranty conditions as defined in defined in paragraph 1.

RAPID also offers you to repair Products which fall outside the warranty period on a chargeable basis, this consists of labour call out and charge(s) for spare parts where we deem that appropriate repair can be effected. A quotation will be submitted to you for approval after RAPID has received and examined the returned Products. The repair will only take place after written acceptance of this quotation. The concerned returned Products shall become RAPID property if you do not respond within 30 days of the date of issue of this quotation (the Products will then be destroyed without any possibility of further compensation, neither credit nor replacement). RAPID shall charge you 20€ ex-VAT for any refused quote.

Disassembled Products will not be accepted for repair, RAPID cannot be liable for their non-repair. Any accessory (charger, battery) returned alone will be at the expense and under the responsibility of the reseller / wholesaler, RAPID only supporting the return of the complete machine. The Product and all parts must be sent in the original packaging or equivalent packaging allowing the Product to be transported without damaging it. RAPID cannot be liable if the defects stem from transport damage, and more particularly damage due to improper packaging, for which we are not responsible.

Except in exceptional circumstances and vacation periods, the Product repair processing time is set at 10 working days from the date of its receipt at RAPID premise and / or from reception of written acceptance of the corresponding quotation. This lead time does not include reshipment transportation time.

In case several Products are sent for repair, RAPID shall reship the repaired Products as a group or staggered over time, without notice.

After a repair the replaced parts used, excluding wear parts (refer to paragraph 1.3) are guaranteed for 6 months. In order to claim under this new warranty, please keep our repair invoice as proof of purchase so that you can claim under this warranty.

4. SPARE PARTS

The supply of wearing parts is guaranteed during the marketing period of the Product. It continues during the 3 years following its cessation of marketing.

Given their value and the cost of replacing them, not all other parts are available. Parts deemed to be "replaceable" appear on the spare parts price list, which is available on request at RAPID Customer Service.

- la copie de la facture d'achat de l'utilisateur final mentionnant la date d'acquisition et le nom du revendeur (pour toute réclamation en garantie) ;
 - l'accord de retour (bon de retour) dûment validé par RAPID, daté et signé.
- N'oubliez pas de coller l'étiquette de retour fournie par le service client RAPID sur votre colis de retour.

2.2 Gestion du retour

A réception du colis/palette retourné, le Service Après-Vente RAPID dresse une liste détaillée du contenu de ce colis reçu, et de son état physique. Cette liste peut vous être communiquée sur simple demande et fait foi en cas de litige.

Pour les réclamations en garantie, après vérification du respect des conditions de garantie telles que définies ci-dessus, RAPID réparera ou remplacera le Produit défectueux ou les pièces défectueuses, ou émettra un avoir (voir paragraphe 1.4). Les produits dont la garantie est refusée après examen seront mis à votre disposition pour enlèvement à effectuer dans un délai maximum de 15 jours suivant la notification du refus. Passé ce délai, les Produits concernés seront détruits sans mise en demeure préalable, et sans que vous puissiez émettre une contestation a posteriori.

3. SERVICE D'ENTRETIEN ET DE REPARATION (HORS PERIODE DE GARANTIE)

3.1 Maintenance / entretien

RAPID propose un plan de maintenance périodique qui couvre le remplacement des principales pièces d'usure pour certains Produits (voir Annexe 1). Il s'agit d'une action préventive qui est aussi l'occasion de nettoyer en profondeur le Produit, de réduire son colmatage et donc d'éviter une baisse de performance, voire le risque de casse future. Les pièces concernées sont :

- pour les agrafeuses et cloueuses pneumatiques : joints, percuteurs et amortisseurs;
- pour les agrafeuses et cloueuses électriques à cordon ou à batterie : percuteurs et câbles d'alimentation;
- pour les appareils électriques R100E, R101E, R105E et R106E : têtes d'agrafage et câbles d'alimentation;
- pour pistolets à colle : bloc thermostat, douille arrière et buse.
- pour les produits Vigne professionnels : dispositifs de coupe, d'alimentation, de guidage et joints.

Lorsque des pièces supplémentaires sont nécessaires pour effectuer la maintenance, RAPID vous remettra un devis pour ces dernières (voir paragraphe 3.2).

3.2 SAV – Service de réparation (hors garantie)

Vous devrez supporter les frais de réparation dans les cas suivants :

- le Produit n'est plus sous garantie ;
- le remplacement des pièces d'usure (voir paragraphe 1.3) ;
- le non-respect des conditions de garantie telles que définies au paragraphe 1.

RAPID vous propose également de réparer les Produits en dehors de la période de garantie. Cette prestation est payante et comprend la main-d'œuvre et des frais pour les pièces de rechange lorsque nous estimons qu'une réparation appropriée peut être effectuée. Un devis vous sera soumis pour approbation après réception et examen des Produits retournés par RAPID. La réparation n'aura lieu qu'après acceptation écrite de ce devis. Sans réponse de votre part à ce devis dans les 30 jours suivant son envoi, les Produits retournés concernés deviendront de facto la propriété de RAPID et seront alors détruits sans aucune possibilité de dédommagement supplémentaire, ni avoir, ni remplacement. Enfin, tout devis refusé vous sera facturé 30€ HT.

Les produits démontés ne seront pas acceptés pour réparation, RAPID ne pourra être tenu responsable de leur non-réparation.

Tout accessoire (chargeur, batterie,...) retourné seul sera aux frais et sous la responsabilité du revendeur/grossiste, RAPID prenant uniquement en charge le retour de la machine complète. Le Produit et toutes les pièces doivent être envoyés dans l'emballage d'origine ou un emballage équivalent permettant au Produit d'être transporté sans l'endommager. La responsabilité de RAPID ne pourra pas être engagée pour des dommages occasionnés lors du transport, et notamment des dommages dus à un emballage non-conforme.

Sauf circonstances exceptionnelles ou périodes de vacances, le délai de traitement de la réparation du Produit est fixé à 10 jours ouvrés à compter de la date de sa réception dans les locaux de RAPID et/ou de la réception de l'acceptation écrite du devis correspondant. Ce délai n'inclut pas le temps de transport de réexpédition.

En cas d'envoi de plusieurs Produits en réparation, RAPID réexpédiera les Produits réparés en groupe ou de manière échelonnée dans le temps, sans préavis.

Après une réparation, les pièces remplacées utilisées, hors pièces d'usure (voir paragraphe 1.3) sont garanties 6 mois. Afin de faire une réclamation au titre de cette nouvelle garantie, veuillez conserver notre facture de réparation comme preuve d'achat.

4. PIECES DETACHEES

La fourniture de pièces d'usure est garantie durant la période de commercialisation du produit. Elle se poursuit durant les 3 années suivant son arrêt de commercialisation.

Compte-tenu de leur valeur et du coût engendré par leur remplacement, les autres pièces ne sont pas toutes disponibles. Les pièces jugées « remplaçables » figurent sur le tarif de pièces détachées disponible sur demande auprès du Service Client RAPID.

RAPID WARRANTY AND AFTER-SALES POLICY – APPENDIX 1
RAPID -GARANTIE ET SERVICE APRES-VENTE – ANNEXE 1

MAINTENANCE / ENTRETIEN

Fixed price charged for replacement of wearing parts only (see paragraph 3.1). Prices include cost of parts and labor.

Prix forfaitaire facturé pour remplacement des pièces d'usure uniquement (cf. paragraphe 3.1). Le présent tarif intègre le coût des pièces et de main d'œuvre.

Product range Gamme Produit	Designation Désignation	Unit price excl.VAT Prix Unitaire HT
Electric / Electrique	100 ^E	130,00€
Electric / Electrique	101 ^E	130,00€
Electric / Electrique	105 ^E	130,00€
Electric / Electrique	106 ^E	130,00€
Electric / Electrique	R553	120,00€
Electric / Electrique	R606	120,00€
Vine / Vigne	BHX30	100,00 €
Vine / Vigne	BHX50	115,00 €
Pneumatic / Pneumatique	PB161	130,00 €
Pneumatic / Pneumatique	PMP171	130,00 €
Glue gun / Pistolet à colle	EG340	120,00€
Glue gun / Pistolet à colle	EG360	120,00€